

Commune de Val-de-Virieu	DÉLIBÉRATION N° 2019_23	Harmonisation des tarifs des salles communales
-------------------------------------	--	--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le sept du mois de Janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-DE-VIRIEU, s'est réuni en session ordinaire, au 255 Rue de la Mairie, Panissage, 38730 VAL-DE-VIRIEU, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur MOREL Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Présents (16) : Mesdames et Messieurs Daniel RABATEL, Michel MOREL, Florence BARBIER, Gilles BOURDIER, Gilles BREDAS, Thierry COHEN, Sébastien ESMIOL, Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Pascal GREAUME, Martine LODI, Charlette MULLER, Gilles PONCHON, Henri RIVIERE, Marie-Agnès TOURNON, Elisabeth VANOLI.

Excusé ou absent (1) : Gilbert SAINTE LUCE

Pouvoirs (3) : Mme Marion COQUILLE (qui a donné procuration à M. Henri RIVIERE) ; Mme Caroline MARTIN (qui a donné procuration à Mme Marie-Agnès TOURNON) ; Mme Dominique GUTTIN (qui a donné procuration à Mme Martine LODI).

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Décembre 2018

Madame Martine LODI a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Harmonisation des tarifs des salles communales

Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient de procéder, dans le respect des textes en vigueur, à l'harmonisation des tarifs des salles des fêtes.

Pour les réservations ayant eu lieu avant le 1^{er} janvier 2019, les tarifs applicables sont ceux votés par les communes de Virieu et Panissage pour leur salle respective.

A partir du 1er janvier 2019, les tarifs appliqués seront les suivants :

	Particuliers locaux	Particuliers extérieurs
Petite salle :	125 €	175 €
Grande salle :	245 €	395 €
Totalité :	370 €	570 €
Salle de Panissage :	300 €	450 €

Ce tarif comprend le chauffage, le ménage, la vaisselle, la cuisine et le mobilier.

Salle de réunion et salle des fêtes :

Une participation de 125 € sera demandée aux entreprises pour toute location.

Pour les associations régies par la loi 1901 la salle est gratuite. Une participation pour le ménage sera demandé dès la 1^{ère} manifestation selon le barème suivant :

Petite salle : 25 €

Grande salle : 45 €

Totalité de la salle ou salle des fêtes de Panissage : 70 €

Halle des sports : 70 €

Commune de Val-de-Virieu	DÉLIBÉRATION N° 2019_23	Harmonisation des tarifs des salles communales
-------------------------------------	--	--

Cautions :

Une caution de 1000 € sera demandée pour toute location (y compris pour les associations)

Pour toute location, il sera demandé les documents suivants :

- une attestation d'assurance ;
- un chèque de caution ;
- un chèque de location ;
- la signature d'un contrat de location.

Ces documents devront être remis au moins quinze jours avant la date de réservation.

Le Conseil Municipal de Val-de-Virieu, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'harmonisation des tarifs de location des salles communales présentée ci-dessus.
- PRECISE que chaque conseiller municipal qui ne bénéficie pas d'indemnité pourra prétendre à la gratuité d'une salle des fêtes une fois par an. Seul le nettoyage restera à la charge du conseiller municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-préfecture de La Tour du Pin.

Le Maire,
Daniel RABATEL

